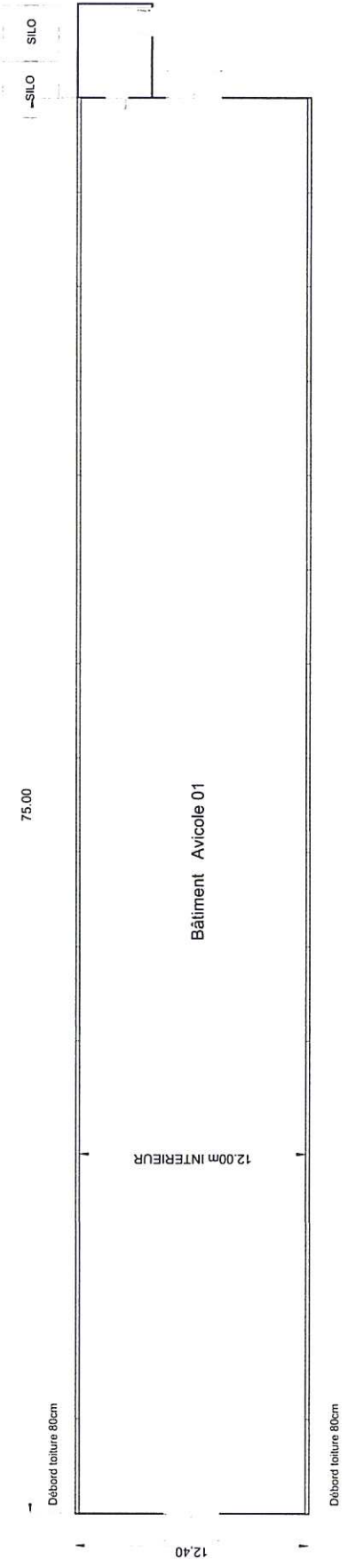


Annexe 5 - Plan du poulailler n°V1

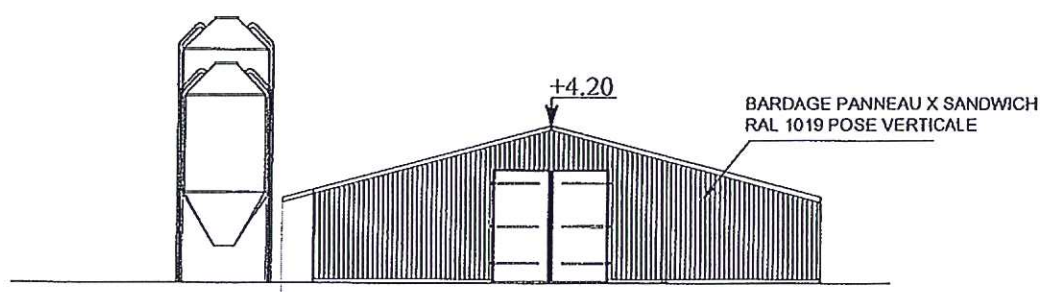
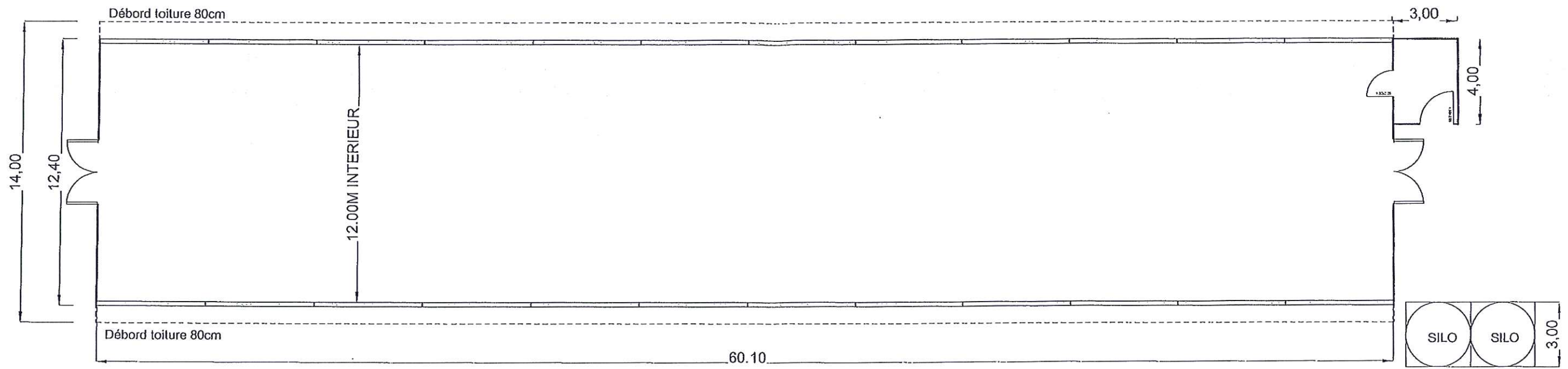


U P O T

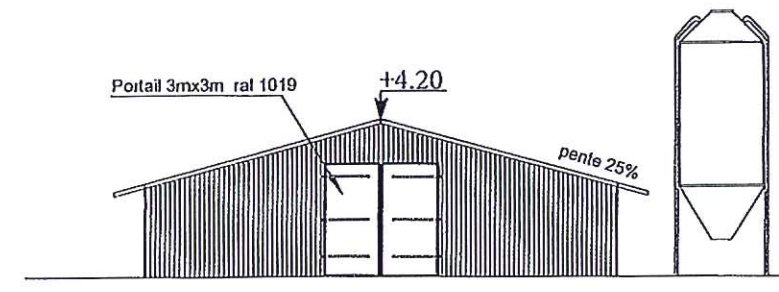
PLAN

PC5.

Annexe 6 - Plan du poulailler n°V2

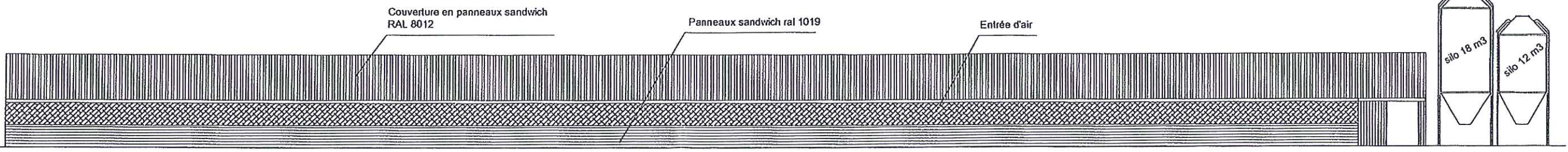


FACADE SUD

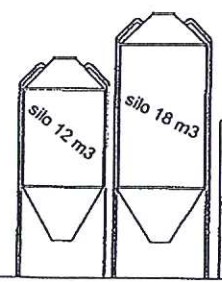


FACADE NORD

AGENCE AMPERE
 EURL au Capital de 5.000 €
 12, Rue Ampère - 42110 FEUR.
 Tél. 04 77 26 29 57
 Société d'Architecture Inscrite au Tableau
 de l'Ordre des Architectes de Rhône-Alpes
 RCS SAINT-ETIENNE : 799 984 075
 N° SIRET : 799 984 075 00017 - Code APE : 7111
 N° 516548



FACADE OUEST



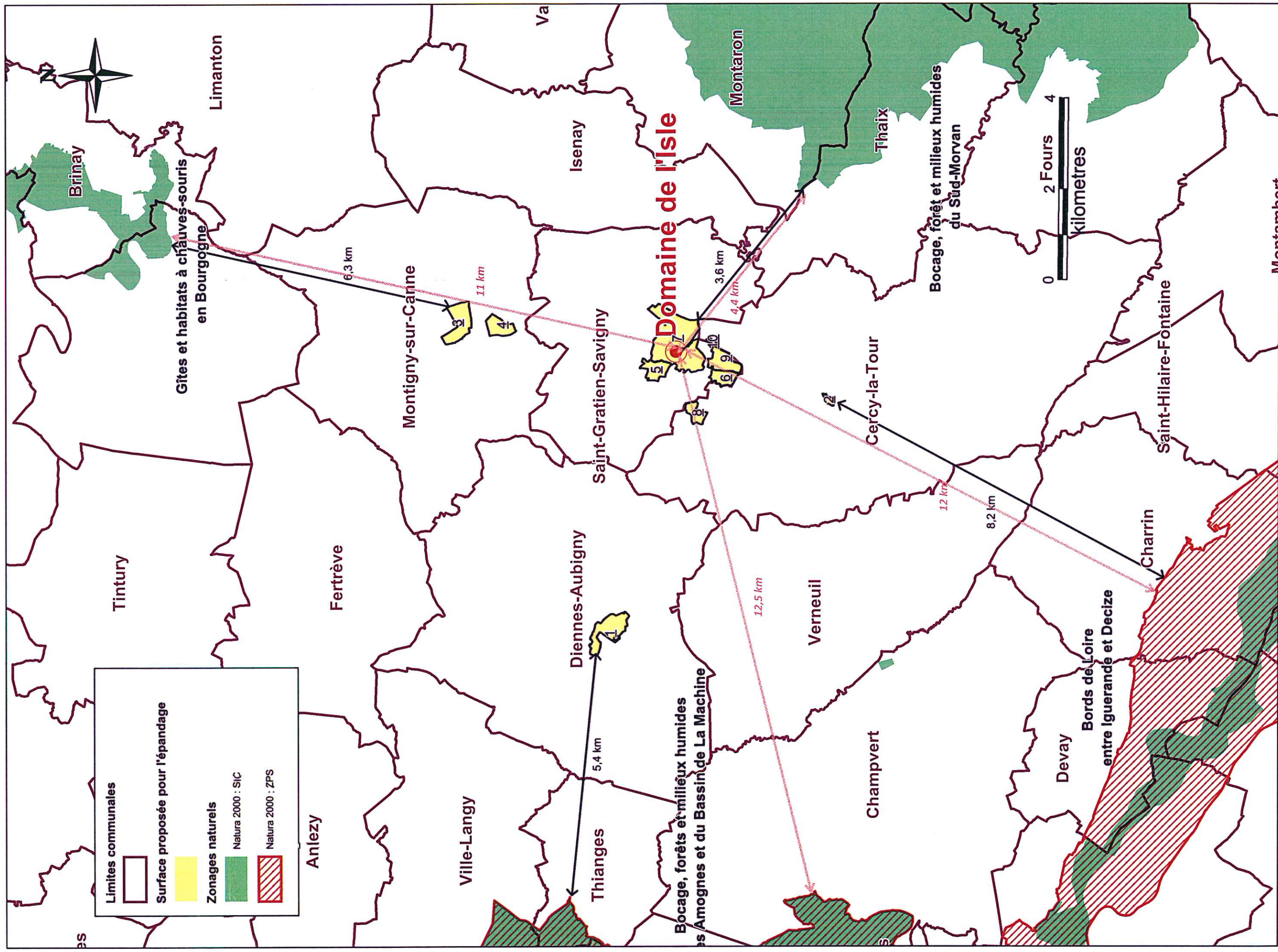
FACADE EST

*Annexe 7 – Carte des espaces naturels
protégés*

EARL du Domaine de l'Isle

Carte du milieu naturel : Zones Natura 2000 (1/75 000)

Plan 1 / 75 000
Format A3
Novembre 2015



Annexe 8 - Attestation bancaire

ATTESTATION

Je soussigné, Sébastien GRAND-CLEMENT, Chargé de clientèle agricole de la Caisse de Crédit Mutuel de Decize, atteste par la présente avoir donné une réponse favorable à la demande de financement d'un poulailler par la Sarl du POT.

En foi de quoi je délivre la présente pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Decize, le 25 Novembre 2015

Sébastien GRAND-CLEMENT
Marché de l'Agriculture.



*Annexe 9 – copie du permis de construire
poulailler n°2*

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Saint-Gratien-Savigny

dossier n° PC 058 243 15 C0003

date de dépôt : 06 juillet 2015
demandeur : SARL DU POT, représentée par
SAYET Philippe
pour : la construction d'un bâtiment avicole
adresse terrain : lieu-dit Domaine de l'Isle, à
Saint-Gratien-Savigny (58340)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-Gratien-Savigny,

Vu la demande de permis de construire présentée le 06 juillet 2015 par SARL DU POT, représentée par SAYET Philippe demeurant lieu-dit Domaine de l'Isle, Saint-Gratien-Savigny (58340);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un bâtiment avicole ;
- sur un terrain situé lieu-dit Domaine de l'Isle, à Saint-Gratien-Savigny (58340) ;
- pour une surface de plancher créée de 757 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de la Commission départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de la Nièvre en date du 08/09/2015 ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 20/07/2015 ;

Vu l'avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations en date du 27/07/2015 ;

ARRÊTE

Article 1

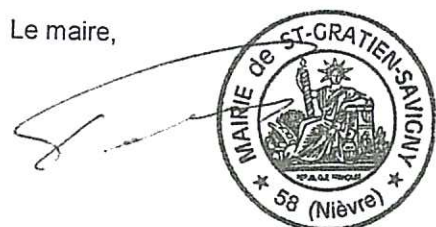
Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Prescriptions du service Service Départemental d'Incendie et de Secours:
N°1 Réaliser la construction et les aménagements conformément aux plans joints datés du 08 juillet 2015.

Le 5.10.15

Le maire,



Annexe 10 - fiche Natura 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2601012 - Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	1
2. LOCALISATION DU SITE.....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	3
4. DESCRIPTION DU SITE.....	10
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE.....	12
6. GESTION DU SITE.....	12

1. IDENTIFICATION DU SITE

- 1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site FR2601012 1.3 Appellation du site Gîtes et habitats à chauves-souris en Bourgogne
- 1.4 Date de compilation 31/01/2007 1.5 Date d'actualisation 31/05/2010

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie www.developpement-durable.gouv.fr	DREAL Bourgogne www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mmhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2007

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,61361° Latitude : 47,43111°

2.2 Superficie totale

634,05 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine
Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
21	Côte-d'Or	89 %
71	Saône-et-Loire	2 %
89	Yonne	5 %
58	Nièvre	4 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (1,72%)

Continentale (98,27%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara sp.</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
3150 <i>Lacs eutrophiens naturels avec végétation du Magnopotamon ou de Hydrocharitaceae</i>		0 (0 %)			C	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranuncion fluitans et du Callitriche-Batrachion</i>		634,05 (1 %)			C	C	B	B
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bioerion p.p.</i>		0 (0 %)			C	C	B	B
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0 (0 %)			C	C	B	B
5110 <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		0 (0 %)			C	C	B	B
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de Thymus-Sedum albi</i>	X	0 (0 %)			B	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'archaïques remarquables)</i>		1268,1 (2 %)			B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		634,05 (1 %)			C	C	B	C
6510 <i>Pinèdes maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		1902,15 (3 %)			B	C	B	B
7220 <i>Sources pédonnelles avec formation de tuf (Cratucunon)</i>	X	0 (0 %)			B	C	B	B
8210		0			B	C	B	B

- 3/13 -



8220 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		0 (0 %)							
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		0 (0 %)			B	C	B	B	
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Vicarianion dilense</i>		0 (0 %)			B	C	B	B	
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicoin albae)</i>	X	634,05 (1 %)			B	C	B	B	
91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, diverses des grands Buxus (Ulmion minoris)</i>		634,05 (1 %)			B	C	B	B	
9130 <i>Hêtraies de l'Aspenio-Fagetum</i>		1902,15 (3 %)			B	C	B	B	
9150 <i>Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalantho-Fagetum</i>		634,05 (1 %)			B	C	B	B	
9160 <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		1268,1 (2 %)			B	C	B	B	
9180 <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	0 (0 %)			B	C	B	B	

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	V		C	B	C	B
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	r			i	V		C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	r			i	V		C	B	B	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w	282	282	i	P		B	B	C	B

- 4/13 -



M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	1840	1840	i	P		B	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	w	4	4	i	P		C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	r	243	243	i	P		C	B	C	B
M	1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	r			i	V		D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	w	1	1	i	P		B	B	C	B
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	r	94	94	i	P		B	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w	1	1	i	P		B	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r	1269	1269	i	P		B	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w	20	20	i	P		B	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r	4186	4186	i	P		B	B	C	B
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fctems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C	R	V	A	B	C	D
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P			X			X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X			X	

- 5/13 -



A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X			X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X			X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X			X	
B		<i>Milvus milvus</i>			i	P			X			X	
B		<i>Falco peregrinus</i>			i	P			X			X	
B		<i>Athene noctua</i>			i	P			X				
B		<i>Upupa epops</i>			i	P			X			X	
B		<i>Lullula arborea</i>			i	P			X			X	
B		<i>Lanius collurio</i>			i	P			X			X	
B		<i>Cinclus cinclus</i>			i	P			X			X	
F		<i>Anguilla anguilla</i>			i	P			X			X	
F		<i>Esox lucius</i>			i	P			X				
I		<i>Cordulegaster bidentata</i>			i	P							X
M		<i>Eptesicus serotinus</i>	3	3	i	P			X			X	
M		<i>Myotis mystacinus</i>	22	22	i	P			X			X	
M		<i>Myotis nattereri</i>	1	1	i	P			X			X	
M		<i>Myotis daubentoni</i>	5	5	i	P							X
M		<i>Nyctalus leisleri</i>			i	P			X			X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>			i	P			X			X	
M		<i>Plecotus auritus</i>			i	P			X			X	
M		<i>Felis sylvestrus</i>			i	P							X
M		<i>Mustela erminea</i>			i	P			X			X	
M		<i>Mustela putorius</i>			i	P		X	X			X	

- 6/13 -



M		<i>Pipistrellus sp.</i>	73	73	i	P						X
M		<i>Plecotus sp.</i>	23	23	i	P						X
P		<i>Alyssum montanum</i>			i	P						X
P		<i>Bombyciæna erecta</i>			i	P						X
P		<i>Butomus umbellatus</i>			i	P						X
P		<i>Cephalanthera longifolia</i>			i	P			X			
P		<i>Cicendia filiformis</i>			i	P						X
P		<i>Crypsis alopecuroides</i>			i	P						X
P		<i>Cynoglossum dioscoridis</i>			i	P						X
P		<i>Draba muralis</i>			i	P						X
P		<i>Elatine hexandra</i>			i	P						X
P		<i>Epipactis purpurata</i>			i	P			X			
P		<i>Equisetum hyemale</i>			i	P						X
P		<i>Euphorbia hyberna</i>			i	P						X
P		<i>Euphorbia palustris</i>			i	P						X
P		<i>Exaculum pusillum</i>			i	P						X
P		<i>Gentiana lutea</i>			i	P			X			X
P		<i>Gentianella ciliata</i>			i	P						X
P		<i>Gratiola officinalis</i>			i	P						X
P		<i>Gymnocarpium robertianum</i>			i	P						X
P		<i>Hieracium caespitosum</i>			i	P						X
P		<i>Impatiens noll-tangere</i>			i	P						X
P		<i>Inula montana</i>			i	P						X



P		<i>Juncus pygmaeus</i>			i	P						X
P		<i>Lesepitium gallicum</i>			i	P						X
P		<i>Lilium maritimum</i>			i	P						X
P		<i>Limosella aquatica</i>			i	P						X
P		<i>Littorella uniflora</i>			i	P						X
P		<i>Nymphoides peltata</i>			i	P						X
P		<i>Orobanche alsatica</i>			i	P						X
P		<i>Orobanche hederæ</i>			i	P						X
P		<i>Pilularia globulifera</i>			i	P						X
P		<i>Poa chaixii</i>			i	P						X
P		<i>Polystichum aculeatum</i>			i	P						X
P		<i>Potentilla supina</i>			i	P						X
P		<i>Pycnus flavescens</i>			i	P						X
P		<i>Rumex palustris</i>			i	P						X
P		<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>			i	P						X
P		<i>Scutellaria hastifolia</i>			i	P						X
P		<i>Thyselinum palustre</i>			i	P						X
P		<i>Trifolium alpestre</i>			i	P						X
P		<i>Trifolium subterraneum</i>			i	P						X
P		<i>Carex viridula subsp. viridula</i>			i	P						X
P		<i>Dryopteris affinis subsp. affinis</i>			i	P						X
P		<i>Dryopteris affinis subsp. borrieri</i>			i	P						X
P		<i>Baldellia ranunculoides subsp. repens</i>			i	P						X



R		<i>Lacerta vividus</i>			i	P	X					X
R		<i>Coluber viridiflavus</i>			i	P	X					X
R		<i>Elapho longissima</i>			i	P	X					X
R		<i>Natrix maura</i>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N02 : Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel)	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygane	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	38 %
N15 : Autres terres arables	25 %
N16 : Forêts caducifoliées	27 %
N19 : Forêts mixtes	1 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4 %

Autres caractéristiques du site

Le site comprend les gîtes de mise bas, le plus souvent situés en bâtiments ou infrastructures artificielles et les terrains de chasse associés pour les jeunes de 1 an, soit un rayon de 1 km autour des gîtes. Ces terrains de chasse sont sélectionnés en fonction de leur qualité en excluant les zones les plus artificialisées. Ils abritent également des habitats et d'autres espèces d'intérêt communautaire, liés notamment aux milieux humides et cours d'eau de grande qualité. Il regroupe dans le cas de l'Auxois, au sein d'une entité paysagère cohérente, plusieurs colonies majeures.

Vulnérabilité : Les chauves-souris sont très sensibles au dérangement pendant la période de mise bas ou d'hibernation. Un aménagement ou des déplacements répétés liés à une surfréquentation humaine des lieux de vie (travaux, aménagement touristique, spéléologie, reprise d'exploitation de carrières) peuvent entraîner la mortalité de chauves-souris ou leur déplacement vers d'autres sites plus paisibles. La dispersion des gîtes ou leur modification est une des causes du déclin des chauves-souris (travaux condamnant l'accès par les chauves-souris comme la pose de grillage dans les clochers d'églises, fermeture de mines ou carrières souterraines, rénovation de ponts et d'ouvrages d'art, coupe d'arbres creux)

Les milieux aquatiques offrent des habitats favorables au développement des insectes, source d'alimentation d'un cortège d'espèces dont les chauves-souris. Le maintien des rivières en bon état s'avère ainsi très important pour celui des chauves-souris. Des pratiques agricoles et sylvicoles extensives sont garantes de leur maintien et de la bonne qualité des eaux. Une modification de ces pratiques risque d'en modifier la qualité, en revanche, les cultures intensives, la suppression de haies, de bocquets et de petits bois, ainsi que le retournement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations pour de nombreuses espèces faunistiques (en particulier les amphibiens et les chauves-souris).

4.2 Qualité et importance

Le site concerne des populations de chauves-souris principalement en mise bas et prend en compte leurs gîtes et territoires de chasse. Il est composé de 26 " entités " réparties sur 140 communes et ce, sur toute la Bourgogne.

Au sein des entités, il a été noté la présence de 17 espèces de chauves-souris (neuf en mise bas et dix en hibernation). Parmi les huit espèces d'intérêt européen, six en mise bas sont concernées par des gîtes et les territoires de chasse associés : le Petit rhinolophe, le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Vespertillon à oreilles écharcées, le Grand murin et la Barbastelle d'Europe. Des fiches spécifiques sont présentées ci-après. Concernant ces espèces, le site prend en compte les populations régionales en mise bas suivantes (compte-tenu des connaissances régionales, analyse de 1995 à 2004) :
 - 43% des populations de Petit rhinolophe
 - 42% des populations de Grand rhinolophe



- 100% des populations de Rhinolophe euryale
- 52% des populations de Vespertillon à oreilles échanquées
- 65% des populations de Grand murin
- 18% des populations de Barbastelle d'Europe

Les périmètres définis pour les chauves souris intègrent également de petites populations localisées de Sonneurs à ventre jaune, Tritons créés et d'Ecrevisses à patte blanches. Les entités présentent des habitats diversifiés (forêts, bocages, étangs, vallées
) , dont certains d'intérêt européen, ainsi que d'autres espèces animales et végétales.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	
H	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	
H	B02.04	Élimination des arbres morts ou dépérissants	
M	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	O
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	O
M	A10	Remembrement agricole	O
M	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	I
M	J02.06	Caplage des eaux de surface	I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [I O B]
H	A04	Pâturage		I
M	A04	Pâturage		O

- * Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- * Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- * Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Stéphane G. ROUÉ, Daniel SIRUGUE, 2004 - Proposition pour un complément du réseau Natura 2000 concernant les populations de chauves-souris en Bourgogne & le Groupe Chiroptères Bourgogne. Société d'histoire naturelle d'Autun, Direction Régionale de l'Environnement en Bourgogne.

Collectif, 2006 - Les chauves souris : plan régional d'actions, actes des deuxième rencontres chiroptères Grand est. Bourgogne nature. Société des sciences naturelles de Bourgogne, Société d'histoire naturelle d'Autun, Parc naturel Régional du Morvan. HS1. 160p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Ces sites sont régulièrement suivis depuis 1995 par le groupe mammalogique et herpétologique de Bourgogne dans le cadre, notamment, du deuxième plan régional d'action pour les chauve-souris.



Le plan régional d'actions chauves-souris a pour principaux objectifs :
Etat des connaissances sur les chiroptères en Bourgogne
Inventaire des espèces et des habitats
Propositions pour la conservation des habitats et des espèces et intégration aux démarches de gestion de l'espace rural.
Voir Plan régional d'Action chauves souris, 2006 (documentation)



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2601015 - Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	1
2. LOCALISATION DU SITE.....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	4
4. DESCRIPTION DU SITE.....	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE.....	9
6. GESTION DU SITE.....	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

- 1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site FR2601015 1.3 Appellation du site Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan
- 1.4 Date de compilation 31/01/2007 1.5 Date d'actualisation 01/08/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie www.developpement-durable.gouv.fr	DREAL Bourgogne www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	MINHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2007

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 03/11/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029783782>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,88278° Latitude : 46,90611°

2.2 Superficie totale 49191 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
58019	AVREE
58074	CHIDDES
58114	FLETY
58118	FOURS
58128	GLUX-EN-GLENNE
58139	LANTY
58140	LAROCHEMILLAY
58142	LIMANTON
58149	LUZY
58168	MILLAY
58173	MONTARON
58182	MOULINS-ENGIILBERT
58195	NOCLE-MAULAIX (LA)
58199	ONLAY



58211	POIL
58219	PREPORCHE
58221	REMILLY
58246	SAINT-HONORE-LES-BAINS
58249	SAINT-LEGER-DE-FOUGERET
58274	SAVIGNY-POIL-FOL
58276	SEMELAY
58277	SERMAGES
58290	THAIX
58301	VANDENESSE
58309	VILLAPOURCON

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Evaluation du site		Types d'habitats inscrits à l'annexe I										
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grotes [nombre]	Qualité des données	ALPJC		Evaluation globale				B	
					Représentativité	Superficie relative		Conservation				
3130		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B					
3140		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C					
3150		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B					
3260		4,92 (0,01 %)		P	B	C	B					
4030		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C					
6230	X	245,96 (0,5 %)		P	C	C	B					
6410		245,96 (0,5 %)		P	C	C	C					
6430		245,96 (0,5 %)		P	B	C	B					
6510		983,82 (2 %)		P	B	C	B					
8150		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C					
8230		4,92 (0,01 %)		P	C	C	C					
91E0	X	245,96 (0,5 %)		P	B	C	B					
91Z0		2459,56										



Hétraies acrolophes atlantiques à sous-bois à liex et parfois à Taxus (Quercion robur-petraeae ou Ilex-Fagionem)		(3 %)						
9130	Hétraies de l'Aspenio-Fagetum	2459,55 (5 %)		P	B	C	B	B
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmales subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	983,82 (2 %)		P	B	C	B	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	983,82 (2 %)		P	C	C	B	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Type	Population présente sur le site					Évaluation du site			
				Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1032	<i>Unio crassus</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C
I	1041	<i>Oxygastra curtisii</i>	p			i	P	DD	D			
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	C	DD	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycaena dispar</i>	p			i	R	DD	C	B	C	B
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	V	DD	C	B	B	B
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	p			i	V	DD	C	C	C	C
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	C	DD	C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	C	DD	C	B	B	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B



M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	r			i	P	DD	C	B	C	B
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p			i	R	DD	D			
I	4045	<i>Coenagrion ornatum</i>	p			i	C	DD	B	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 > p > 15 % ; B = 15 > p > 2 % ; C = 2 > p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation					
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P			X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
M		<i>Eptesicus serotinus</i>	3	3	i	P			X		X	



M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Felis sylvestris</i>			i	P						X
M		<i>Mustela erminea</i>			i	P			X		X	
M		<i>Mustela putorius</i>			i	P		X	X		X	
P		<i>Carex serotina</i>			i	P						X
P		<i>Eleocharis multicaulis</i>			i	P						X
P		<i>Galanthus nivalis</i>			i	P		X				X
P		<i>Hypericum androsaemum</i>			i	P						X
P		<i>Impatiens noli-tangere</i>			i	P						X
P		<i>Osmunda regalis</i>			i	P						X
P		<i>Wahlenbergia hederacea</i>			i	P						X
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	P	X					X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	56 %
N15 : Autres terres arables	9 %
N16 : Forêts caducifoliées	25 %
N17 : Forêts de résineux	5 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N22 : Rochers intérieurs, Epoules rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Sur les parties sud et ouest du site les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagères. Au nord et à l'est la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et sur les versants des vallées. Un dense chevreuil de rivières et de ruisseaux alimenté par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements) occupe tout le site.

Vulnérabilité : Les pratiques agricoles en place liées à l'élevage bovin extensif maintiennent des milieux prairiaux et d'une bonne qualité des cours d'eau, favorables au Somneur à ventre jaune mais également aux Ecrevisses à pattes blanches et aux populations de Moules autochtones. Les sources et suintements de tête de bassin colonisés par ces espèces, en milieu ouvert de type prairie gardent leur attractivité mais en cas d'abandon, la fermeture progressive des milieux aurait une influence négative, à terme, sur la reproduction de l'espèce.

Localement, des aménagements légers permettraient de préserver les mares et berges de cours d'eau d'un piétinement par les bovins. Toutefois la suppression de haies, de haquetiaux et de petits bois, ainsi que le retour à l'assainissement des prairies constituent des facteurs d'isolement des populations.

La création d'éangs sur le bassin versant contribue à la fragmentation des milieux, nuit à la qualité des eaux (eutrophisation, relargage de sédiments qui colmatent le lit des cours d'eau en aval, réchauffement de l'eau).

Le passage à quêt des ruisseaux et rivières voire la circulation dans le lit des cours d'eau par les engins agricoles, forestiers ou de loisir peuvent détruire les peuplements d'Ecrevisses à pattes blanches et de Moules.

4.2 Qualité et importance

Les paysages variés constituent des zones de reproduction, d'alimentation pour un grand nombre d'espèces de faune inféodée aux zones aquatiques (amphibiens, invertébrés, poissons). Le site présente une forte population de Somneurs à ventre jaune puisque 12% des données d'observation et 11% des stations issues de la Bourgogne Base Fauna au 01/10/06 proviennent de cette zone, ce qui justifie le fort intérêt de ce site pour la conservation de cette espèce en Bourgogne. Le bocage et les forêts présentent en effet un maillage dense de sites favorables à la reproduction du crapaud Somneur à ventre jaune. Le site est également d'un grand intérêt sur le plan de la faune aquatique puisque l'Ecrevisse à pattes blanches et la Moule épaisse, deux autres espèces d'intérêt européen sont présentes et renforcent l'intérêt de la zone.

Les boisements de Frênes et d'Aulnes de bords des cours d'eau associés aux végétations immergées forment un ensemble de milieux d'intérêt européen favorables au crapaud Somneur à ventre jaune et aux espèces vivant dans le lit des cours d'eau Moules, Ecrevisses autochtones... Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtre-chânaie et leurs annexes humides (suintements, ornières) constituent également un habitat favorable au crapaud Somneur à ventre jaune.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site





Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous		I
H	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Fâturage		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques lourdes, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	93 %
Domaine communal	5 %
Domaine privé de l'état	2 %

4.5 Documentation

VARANGUIN N., SIRUGUE D., 2004 - Catalogue des sites et des zones favorables au Sonneur à Ventre jaune en Bourgogne : Analyse de la base de données OFAPB, Société d'histoire naturelle d'Aulun, Observatoire de la faune patrimoniale de Bourgogne, 31p.

Lien(s) :

Organisation :
Adresse :
Courriel :
Nom :
Lien : <http://biodiversitedumorvan.n2000.fr/les-sites-du-morvan/site-30-sud-morvan/documents>

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0 %
32	Site classé selon la loi de 1930	0 %
80	Parc naturel régional	44 %
21	Forêt domaniale	%

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Mont Beuvray parcelles inscrites	+	0%
31	Château et Parc de LarocheMillay	+	0%
31	Bois les Garennes à St Honoré-les-bains	+	0%
32	Mont Beuvray	*	0%
80	Morvan	*	44%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :
Adresse :
Courriel :



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2601014 - Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	1
2. LOCALISATION DU SITE.....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	4
4. DESCRIPTION DU SITE.....	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE.....	9
6. GESTION DU SITE.....	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site FR2601014 1.3 Appellation du site Bocages, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1.4 Date de compilation 31/01/2007 1.5 Date d'actualisation 30/06/2012

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie www.developpement-durable.gouv.fr	DREAL Bourgogne www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2007
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 03/11/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029783776>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3.35944° Latitude : 46.96194°

2.2 Superficie totale 32765 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
58025	BEARD
58028	BEAUMONT-SARDOLLES
58031	BILLY-CHEVANNES
58035	BONA
58055	CHAMPVERT
58078	CIZELY
58088	COULANGES-LES-NEVERS
58105	DRUY-PARIGNY
58112	FERMETE (LA)
58134	IMPHY
58143	LIMON
58151	MACHINE (LA)



Hétraies calcicolées méso-européennes du Caucase et de l'Asie		(n %)						
9160 Chénopées pédonculées ou chénopées-chamaïsés subalpins et méso-européens du Carpinus betuli		1638,26 (8 %)	P	C	C	C	C	C

- **PF** : Fome prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	r			i	V	DD	D			
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	r			i	R	DD	C	B	B	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	w			i	P	DD	C	B	C	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	r	21	21	i	P	M	C	B	C	B
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	r	15	15	i	P	M	C	B	C	B
M	1308	<i>Barbastolla barbastollus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1323	<i>Myotis bochsteinii</i>	p			i	P	DD	D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	w			i	P	DD	D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p	1300	1300	i	P	M	D			
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	c			i	P	DD	D			
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p			i	P	DD	D			
I	4045	<i>Coenagrion ornatum</i>	p			i	C	DD	B	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site				Motivation					
			Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<i>Salamandra salamandra</i>			i	P			X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Pelodytes punctatus</i>			i	P			X		X	
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	P	X		X		X	
M		<i>Eptesicus serotinus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Myotis daubentoni</i>			i	P						X
M		<i>Nyctalus leisleri</i>			i	P			X		X	
M		<i>Nyctalus noctula</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus pipistrellus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus pygmaeus</i>			i	P			X		X	
M		<i>Pipistrellus nathusii</i>			i	P			X		X	
M		<i>Plecotus auritus</i>			i	P			X		X	

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	31 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble caractéristique du nivernais central, le site alterne massifs forestiers feuillus et zones prairiales à la trame bocagère dense, au sous-sol souvent argileux qui favorise la présence de zones humides. Il est parcouru d'un réseau de ruisseaux important. Ainsi, malgré la proximité de l'agglomération de Nevers, il présente un milieu naturel de très bonne qualité et abrite des espèces sensibles au dérangement comme la cigogne noire.

Vulnérabilité : L'élevage bovin extensif bien en place est garant du maintien et de la bonne qualité des habitats : prairies, haies, cours d'eau (ruisseaux, ruisselets).

A contrario, l'assainissement des parcelles forestières ou agricoles, le drainage ainsi que le comblement direct des pièces d'eau sont néfastes aux amphibiens et à la Cigogne noire. Le remplacement des prairies par la culture intensive aurait un effet négatif pour la biodiversité et la qualité des eaux de ces ruisseaux, comme la suppression de haies, de bocquets et de petits bois. Même si la pêche de loisirs telle qu'elle se pratique actuellement apparaît compatible avec la présence de la Cigogne noire, la généralisation de parcours de pêche aurait un impact négatif sur la fréquentation des ruisseaux par l'espèce en limitant les secteurs d'alimentation sans dérangement.

4.2 Qualité et importance

Le site se distingue par son paysage encore bien préservé où des massifs forestiers alternent avec des collines occupées par la prairie bocagère où encore des petites vallées prairiales humides. Ce paysage de qualité est drainé par un chevelu de ruisseaux et de ruisselets et constellé de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable. Les milieux naturels variés constituent ainsi des zones de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces (notamment oiseaux et amphibiens).

Le périmètre proposé coïncide avec l'habitat d'une forte population de crapaud Sonneur à ventre jaune soit 5,4% des données d'observation et 6,2% des stations issues de la Bourgogne Base Fauna au 01/10/06. Le provenance de cette zone, ce qui donne à ce site un fort intérêt dans la conservation de cette espèce au niveau régional. Les forêts et le bocage présentent en effet un maillage dense de zones humides favorables à la reproduction du crapaud Sonneur à ventre jaune et reliées entre elles par des corridors écologiques tels que les haies, les fossés et les ruisselets.

Le site est également fréquenté par 6 espèces communautaires de chiroptères et constitue un territoire de chasse important pour le Grand Murin, La Barbastelle d'Europe et le Vespertilion de Bechstein fréquentent les boisements caducifoliés matures du site. Le Vespertilion à oreilles échancrées ainsi que les Petit et Grand Rhinolophe fréquentent les systèmes bocagers en contact avec la forêt proche.

Treize habitats d'intérêt européen ont pour le moment été inventoriés. Les aulnaie-frénaies des bords de cours d'eau, les prairies mésophiles et humides de fauche insérées dans un maillage bocager, les ourlets humides à grandes herbes, constituent une mosaïque de biotopes favorables à l'alimentation à la reproduction et au déplacement du crapaud Sonneur à ventre jaune.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Groupes	A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Fianles, R = Reptiles	Unité : I = individus, P = couples, adultes = Adultes matures, area = Femelles reproductrices, colonies = Colonies, stams = Tiges florales, gnds1x1 = Grille 1x1 km, gnds10x10 = Grille 10x10 km, gnd5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoos = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, luts = Tourtes	Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat) : C = espèce commune, R = espèce très rare, P = espèce présente	Motivation : IV, V = anexe ou est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons
M	Felis sylvestris	!	P	
M	Mustela putorius	!	P	X
M	Gonella gonella	!	P	X
M	Pipistrellus kuhlii	!	P	X
P	Equisetum hyemale	!	P	
P	Hypericum androsaemum	!	P	
P	Lathyrus nissolia	!	P	
P	Polystichum aculeatum	!	P	
P	Trifolium subterranum	!	P	
P	Dryopteris affinis subsp. affinis	!	P	
R	Lacerta agilis	!	P	X
R	Coluber varillavus	!	P	X
R	Cornelia austriaca	!	P	X
R	Elaphe longissima	!	P	X
R	Kritix maura	!	P	X



Incidences négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)	
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles	
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, mares, étangs, marais ou trous	
H	J02.06	Captages des eaux de surface	
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	
M	F02.03	Pêche de loisirs	
Incidences positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]
H	A04	Pâturage	

- Importance : H = grande, M = moyenne, I = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques/coniques, X = pollutions marines.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	87 %
Domaine communal	3 %
Domaine privé de l'état	10 %

4.5 Documentation

VARANGUIN N., SIRUGUE D., 2004 - Catalogue des sites et des zones favorables au Sonneur à Ventre jaune en Bourgogne : Analyse de la base de données OFAPB, Société d'Histoire naturelle d'Aulun, Observatoire de la faune patrimoniale de Bourgogne. 31p.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Désignés au niveau international :			

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
5.3 Désignation du site			

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non

Nom :

Lien :

http://www.sids.developpement-durable.gouv.fr/clientBookline/service/referenc.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL.&DOCID=IFD_REEDOC_0514277&DOGBASE=IFD_SIDE

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
 Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2612009 - Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1. IDENTIFICATION DU SITE.....	1
2. LOCALISATION DU SITE.....	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES.....	4
4. DESCRIPTION DU SITE.....	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE.....	10
6. GESTION DU SITE.....	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS) 1.2 Code du site FR2612009 1.3 Appellation du site Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine

1.4 Date de compilation 31/01/2007 1.5 Date d'actualisation 31/12/2010

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie www.developpement-durable.gouv.fr	DREAL Bourgogne www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	MNHN - Service du Patrimoine Naturel www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgain@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <http://www.legifrance.gouv.fr/lopdof>
 cid:Texte=JORFTEXT000000279936

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3.35944° Latitude : 46.96194°

2.2 Superficie totale 32765 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
58025	BEARD
58028	BEAUMONT-SARDOLLES
58031	BILLY-CHEVANNES
58035	BONA
58055	CHAMPVERT
58078	CIZELY
58088	COULANGES-LES-NEVERS
58105	DRUY-PARIGNY
58112	FERMETE (LA)
58134	IMPHY
58143	LIMON
58151	MACHINE (LA)
58176	MONTIGNY-AUX-AMOGNES
58204	OUROUER
58232	SAINT-BENIN-D'AZY



58238	SAINTE-MARIE
58253	SAINTE-MARIE
58239	SAINTE-MARIE
58247	SAINTE-MARIE
58250	SAINTE-MARIE
58258	SAINTE-MARIE
58269	SAINTE-MARIE
58273	SAINTE-MARIE
58275	SAINTE-MARIE
58280	SAINTE-MARIE
58291	SAINTE-MARIE
58297	SAINTE-MARIE
58311	SAINTE-MARIE

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I		Evaluation du site	
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Qualité des données
			Représentativité
			Supertice relative
			Conservation
			Evaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : C = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données non significatives); D = « Présence non significative ».
- Représentativité : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».
- Superficie relative : A = 100% > 15% ; B = 15% > 2% ; C = 2% > 0%.
- Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- Evaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site		Evaluation du site	
Code	Nom scientifique	Type	Taille		Qualité des données
			Min	Max	
			Unité	Cat.	Pop.
					Cons.
					Isol.
					Glob.
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	!	P	C
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	!	P	C
A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	!	P	C
A026	<i>Egretta garzetta</i>	c	!	P	C
A027	<i>Egretta alba</i>	w	!	P	C
A027	<i>Egretta alba</i>	c	!	P	C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	r	!	P	C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	!	P	C
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	!	P	C



B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c			i	P		C			
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	r			i	P		C			
B	A072	<i>Pernis apivorus</i>	c			i	P		C			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r			i	P		C			
B	A073	<i>Milvus migrans</i>	c			i	P		C			
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	c			i	P		C			
B	A080	<i>Circus gallicus</i>	c			i	P		C			
B	A081	<i>Circus aeruginosus</i>	c			i	P		C			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	w			i	P		C			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	r			i	P		C			
B	A082	<i>Circus cyaneus</i>	c			i	P		C			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	r			i	P		C			
B	A084	<i>Circus pygargus</i>	c			i	P		C			
B	A092	<i>Hieraaetus pennatus</i>	r			i	P		C			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	r			i	P		C			
B	A094	<i>Pandion haliaetus</i>	c			i	P		C			
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w			i	P		C			
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	c			i	P		C			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w			i	P		D			
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	c			i	P		D			
B	A127	<i>Grus grus</i>	w			i	P		C			
B	A127	<i>Grus grus</i>	c			i	P		C			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w			i	P		C			



B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	c			i	P		C			
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c			i	P		C			
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c			i	P		C			
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r			i	P		C			
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c			i	P		C			
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	r			i	P		C			
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	c			i	P		C			
B	A197	<i>Chlidonias niger</i>	c			i	P		C			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w			i	P		C			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	c			i	P		C			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r			i	P		C			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	c			i	P		C			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	w			i	P		C			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r			i	P		C			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	c			i	P		C			
B	A234	<i>Picus canus</i>	w			i	P		C			
B	A234	<i>Picus canus</i>	r			i	P		C			
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	w			i	P		C			
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	r			i	P		C			
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	w			i	P		C			
B	A238	<i>Dendrocopos medius</i>	r			i	P		C			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w			i	P		C			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r			i	P		C			



B	A246	<i>Lullula arborosa</i>	c			i	P		C			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	r			i	P		C			
B	A338	<i>Lanius collurio</i>	c			i	P		C			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<i>Anas querquedula</i>			i	P			X		X	
B		<i>Gallinago gallinago</i>			i	P			X		X	
B		<i>Anser anser</i>			i	P			X		X	
B		<i>Vanellus vanellus</i>			i	P			X		X	
B		<i>Athene noctua</i>			i	P			X			
B		<i>Merops apiaster</i>			i	P			X		X	
B		<i>Upupa epops</i>			i	P			X		X	
B		<i>Jynx torquilla</i>			i	P			X		X	
B		<i>Dendrocopos minor</i>			i	P			X		X	
B		<i>Lanius excubitor</i>			i	P			X		X	

- 7/11 -



B		<i>Oenanthe oenanthe</i>			i	P			X		X	
B		<i>Phylloscopus bonelli</i>			i	P			X		X	
B		<i>Lanius senator</i>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 8/11 -

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	31 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N16 : Forêts caducifoliées	40 %
N17 : Forêts de résineux	2 %
N19 : Forêts mixtes	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et Industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vaste ensemble caractéristique du nivernais central, le site alterne massifs forestiers feuillus et zones prairiales à la trame bocagère dense, au sous-sol souvent argileux qui favorise la présence de zones humides. Il est parcouru d'un réseau de ruisseaux important. Ainsi, malgré la proximité de l'agglomération de Nevers, il présente un milieu naturel de très bonne qualité et abrite des espèces sensibles au dérangement comme la cigogne noire.

Vulnérabilité : Pendant la période de nidification de la Cigogne noire, les travaux et l'exploitation des coupes peuvent causer des dérangements à défaut d'information mais la ré-installation de l'espèce prouve que la gestion actuelle lui est favorable. La fréquentation des cours d'eau des Amognes par la Cigogne noire est la preuve que leurs eaux sont de qualité relativement bonne. Le remplacement des prairies par la culture intensive serait en revanche préjudiciable pour cette qualité. L'assainissement des parcelles forestières ou agricoles, le drainage ainsi que le comblement direct des pièces d'eau est néfaste à la Cigogne noire notamment en période de reproduction.

Il en est de même d'un aménagement des plans d'eau qui conduise à artificialiser les berges et supprimer les végétations de rives. Même si la pêche de loisirs telle qu'elle se pratique actuellement apparaît compatible avec la présence de la Cigogne noire : la généralisation de parcours de pêche aurait un impact négatif sur la fréquentation des ruisseaux par l'espèce en limitant les secteurs d'alimentation sans dérangement.

4.2 Qualité et importance

Le site se distingue par son paysage encore bien préservé où des massifs forestiers alternent avec des collines occupées par la prairie bocagère où encore des petites vallées prairiales humides. Ce paysage de qualité est drainé par un chevelu de ruisseaux et de ruisselets et constitué de nombreuses zones humides favorisées par un sous-sol argileux souvent imperméable. Les milieux naturels variés constituent ainsi des zones de reproduction, d'alimentation ou de passage pour un grand nombre d'espèces (notamment oiseaux et amphibiens). Les forêts et le bocage présentent en effet un maillage dense de zones humides reliées entre elles par des corridors écologiques tels que les haies, les fossés et les ruisselets. La Cigogne noire ainsi que 32 autres espèces d'intérêt européen inscrites à l'annexe I de la directive " Oiseaux " , sont présentes dont 19 se reproduisent avec certitude sur le site. Ce dernier offre en effet des zones d'alimentation aussi bien en période de reproduction que de migration ainsi que des sites de nidification favorables.

Le plateau Nivernais, et la zone des Amognes en particulier, occupe une place stratégique dans l'expansion actuelle de l'espèce en France et en Europe de l'ouest.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
H	J02.01.03	Comblement des fossés, digues, marais, étangs, marais ou trous		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

Désignés au niveau international :



FR2601017 - Bords de Loire entre Iguerande et Decize

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
 2. LOCALISATION DU SITE 2
 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES 4
 4. DESCRIPTION DU SITE 10
 5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 14
 6. GESTION DU SITE 15

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC)
 1.2 Code du site : FR2601017
 1.3 Appellation du site : Bords de Loire entre Iguerande et Decize

1.4 Date de compilation : 31/03/2010
 1.5 Date d'actualisation : 30/09/2010

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgah@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/09/2011

71155	CRONAT
58095	DECIZE
58096	DEVAY
71176	DIGOIN
03100	DIOU
03102	DOMPIERRE-SUR-BESBRE
03119	GANNAY-SUR-LOIRE
03120	GARNAT-SUR-ENGIEVRE
71220	GILLY-SUR-LOIRE
71233	HOPITAL-LE-MERCIER (L)
71238	IGUERANDE
58137	LAMENAY-SUR-LOIRE
71255	LESME
03154	LUNEAU
71275	MARCIGNY
71291	MELAY
03173	MOLINET
71325	MOTTE-SAINT-JEAN (LA)
71348	PERRIGNY-SUR-LOIRE
03207	PIERREFITTE-SUR-LOIRE
71382	SAINT-AGNAN
71389	SAINT-AUBIN-SUR-LOIRE
58245	SAINT-HILAIRE-FONTAINE
03245	SAINT-MARTIN-DES-LAIS
71453	SAINT-MARTIN-DU-LAC
71491	SAINT-YAN
71557	VARENNE-SAINT-GERMAIN
71581	VINDECY
71589	VITRY-SUR-LOIRE

2.7 Région(s) biogéographique(s)
 Continentale (100%)

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012
 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 03/11/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029783788>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,86111° Latitude : 46,50861°

2.2 Superficie totale : 11453 ha
 2.3 Pourcentage de superficie marine : Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne
83	Auvergne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
03	Allier	28 %
71	Saône-et-Loire	62 %
58	Nièvre	10 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
71012	ARTAIX
03014	AVRILLY
71024	BAUGY
03019	BEAULON
71047	BOURBON-LANCY
71048	BOURG-LE-COMTE
71077	CHAMBILLY
58060	CHARRIN
03063	CHASSENARD
58087	COSSAYE
03086	COULANGES



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne
 Date d'édition : 16/10/2015
 http://www.mnhn.fr/natura2000/FR2601017

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Code	Types d'habitats inscrits à l'annexe I	Évaluation du site		
		Qualité des données	ABICID Représentativité	ABIC Conservation
2330	Dunes littorales avec pinède littorale et Compagnie et Agriote	P	A	A
3130	États oligotrophes et mésotrophes des rivières et des lacs oligotrophes	P	B	C
3150	Les rivières naturelles avec végétation de mégaphorbes ou de Phragmites	P	A	C
3200	Rivières des étages montans à montagne avec végétation de Carex flacca et de Carex diandra	P	A	B
3270	Rivières avec larges vallées avec végétation de Carex flacca et de Carex diandra	P	A	A
6210	Prairies sèches avec melampyre et foin (Chaboussier) ou foin (Chaboussier) sur solons (Fragaria virginiana) / sans d'habitats temporaires	P	A	B
6430	Mégaphorbes hypnoides dunes littorales et des étages montans et alpes	P	B	C
6510	Prairies riches de haute altitude (Mérisier précoce, Campanule officinale)	P	B	B
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxino excelsa (Aulnaie alluviale, Saussaure alluviale)	P	A	B
91F0	Forêts alluviales à Quercus robur, Quercus petraea, Ulmus minor, Fraxino excelsa (Forêt alluviale, Saussaure alluviale)	P	A	A
91G0	Chênaies alluviales ou alluviales à Quercus robur et Quercus petraea (Chêne alluvial)	P	C	B



Bellenfant S., Causse G., 2005. Inventaire pour un suivi de la flore remarquable du lit de la Loire et de l'Allier en région Bourgogne. Rapport technique. 29 p.
 Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, délégation Bourgogne.

Caux S., Forest C., 2005. Etude initiale pour un Contrat de Restauration et d'Entretien sur la Loire entre Iguerande et Décize - Rapport - Conservatoire des sites naturels Bourguignons. 169 pages + annexes + Atlas Cartographique

CEPA, CSA, 2002. Etude préalable "amont de Chassenard", mesure AU3/Val de Loire. Programme Loire Nature, 27 p.

CEPA, CSA, 2002. Etude préalable "méandre des Germain", mesure AU3/Val de Loire. Programme Loire Nature, 35 p.

Chambaud F. et Bonnaud Th., 2008. Document d'objectifs de la vallée de la Loire entre Iguerande et Decize dans les départements de Saône-et-Loire, Nièvre et Allier. Financement DIREN-DREAL, MEDAD, 432 pages.

Chambaud F., 1996. OLAE Val de Loire Val d'Allier. Suivi et évaluation des mesures AE. Pré-étude écologique et typologie fonctionnelle des prairies, landes et pelouses inondables. Rapport de synthèse. 100 pages+ biblio + annexes

Chambaud F., Coll M.-L., Germain L., 2002. Guide technique pour les CTE du département de la Nièvre. Plaquette. 48 pages + annexes

Chambaud F., Maupetit B., 1998. OLAE Val de Loire - Val d'Allier 58. Suivi et évaluation écologique, Bilan de l'état zéro. 2 volumes : textes et figures, annexes. Rapport d'étude. 92 pages+ biblio + annexes

Chambaud F., Oberti D., Lemaire E., 1996. Ol Val de Loire 71. Diagnostic écologique préalable à la définition des contrats de gestion. Rapport d'étude. 27 pages+ annexes

Chambres d'agricultures, 2006. Dossier. Natura 2000 enjeux pour l'agriculture. 42 p.

Chevalier H., 1996. Etude de forêts alluviales ligériennes. Typologie descriptive et fonctionnelle, proposition de gestion. 2 rapports : texte + annexes. Rapport FIF ENGREF. 75 pages+ document annexes

Cornier T., 2002. La végétation alluviale de la Loire entre le Charolais et l'Anjou : essai de modélisation de l'hydrosystème. 230 p. Tome 1 texte, tome 2 annexes. Thèse de Doctorat de l'Université de Tours

Dulka N., Chambaud F., Bouron M., Moreau D., Malavoï J.-R., 1998. Diagnostic écologique du val de Loire en Saône et Loire et dans l'Allier. Caractérisation, étude fonctionnelle, hiérarchisation et cartographie des milieux du lit majeur d'Iguerande à Gannay sur Loire. Tome 1 texte, 46 p + annexes. Tome 2 cartes thématiques : habitats naturels, intérêt écologique

Epteau Horizons, 1997. Etude de la Loire entre Villerest et le Bec d'Allier, Volet géomorphologique. Rapport final. Epteau Horizons, Diren de Bassin-Loire-Bretagne. 65 pages et annexes

Epteau, Horizon, CAE, CEPA, 1998. Stratégie d'aménagement et de gestion du Val de Loire en Saône et Loire et Allier. Rapport de synthèse. 42 pages+ annexes cartographiques. Conseil Général de l'Allier et de Saône et Loire

Epteau-Horizons, 1997. Etude de la Loire entre Villerest et le Bec d'Allier. Document de synthèse. 42 pages+ annexes

Forest C., 2003. Bilan des opérations et préconisation de gestion. Domaine de Surgy, île de Tinjat, île de la crevée, CSNB, np

Frochot B., Desbrosses R., Faivre B., Hermand D., 1995. Approche comparative des peuplements d'oiseaux de la Loire bourguignonne entre 1989 et 1995. Laboratoire d'écologie. 31 p + annexes

Frochot B., Desbrosses R., Faivre B., Hermand D., 1996. Etude des peuplements d'oiseaux nicheurs de la Loire Bourguignonne. Comparaison avec les relevés de 1989 et analyse sur l'évolution de la qualité globale des milieux naturels ligériens. Laboratoire d'écologie. 31 p + annexes

Frochot B., Eybert M.-C., Journaux L., Roche J., Faivre B., 2003. Les oiseaux de la Loire, évolution sur 12 années. Alauda 71(2), pp 179-190

Gautier E., Coudrèche L., Chambaud F., 2001. La détermination d'un espace de liberté pour le système fluvial ligérien : identification et spatialisation des unités morphodynamiques et écologiques fonctionnelles dans les valls libres et endigués de la Loire, enjeux et acteurs sociaux. Rapport final PNR ZH, projet Loire. 211 pages

Gomez S., Caux S., 2005. Etude des batraciens et des oiseaux nicheurs à St martin du lac et Artaix, CSNB

- 13/15 -



Grand B., AOMSL, SOBA, 2005. Mesures de conservatoires prioritaires pour l'avifaune nicheuse liée à la dynamique fluviale de la Loire entre Iguerande et Decize. Diagnostic actualisé de l'avifaune du lit majeur. Etude AOMSL, 42 pages

Grand B., Mezani S., 2003. Diagnostic et propositions d'actions en faveur des oiseaux nicheurs liées à la dynamique fluviale de la Loire en Saône et Loire. Etude AOMSL, 30 pages + annexes et cartes

Hermand D., Agou P. et Mezani S., 1998. Expertise écologique du site du Fleury (Bourbon-Lancy). CSNB, 24 p + annexes

Journaeu L., Frochat B., Roche J., 2003. Proposition de délimitation d'une ZPS dans le val de Loire sur le secteur Iguerande-Decize (ZICO AE08). Diren , np

Maupetit B., Chambaud F., 2001. OLAE Val de Loire Val d'Allier. Suivi avifaunistique, bilan de l'année 1999. Rapport d'étude. 22 pages

Promonature, 1993. Etude et cartographie des groupements végétaux de la Loire nivernaise en amont de Nevers. Tome 1 étude, Tome 2 cartographie, 117 p + annexe cartographique.

Roché J., Constant P., Daurat B., Desbrosses R., Eybert M.-C., Faivre B., Godreau V., Perret F., Frochat B., 1993. Diversité et valeur patrimoniale des peuplements d'oiseaux nicheurs de la Loire sur l'ensemble du cours. De l'écologie à la conservation. Ministère de l'Environnement. Université de Bourgogne, laboratoire d'écologie.60 p. + annexes

Strezyk J., 2006. Contribution au diagnostic écologique de la Loire entre Iguerande et Decize. Approche spatiale et fonctionnelle du bocage. Mémoire Master ERE Université de Bourgogne. 48 p. + annexes

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	7 %
53	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial	%
54	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public maritime	1 %
55	Réserve de pêche	%

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	île de Tinjat et île de la crevée	+	7%
53	Réserve de chasse du DPF de Digoin et Marcigny		%

Désignés au niveau international :

- 14/15 -



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :
 Lien :
http://www.sida.developpement-durable.gouv.fr/client/Bookline/service/referance.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0507316&DOCBASE=IFD_SIDE

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - chemin du Moulin des Etangs 21600 Fenay
 - Ile de la Crevée : plan de gestion prairies et bois alluviaux (91 ha)
 - Surgy : plan de gestion pelouses alluviales et bois (68 ha)
 - Domaine de l'île : plan de gestion pelouse alluviale et bois (72 ha)
 - Ile de Tinjat : plan de gestion pelouses et prairies alluviales (105 ha)
 - Melay à St Martin du Lac : terrasse agricole inondable (530 ha)

Conservatoire des Sites de l'Allier - Maison des associations, Rue des Écoles 03500 Châtel-de-Neuvre

- Méandre des Germain : plan de gestion (480 ha)

- Amont Chassenard : prairies mésophiles pâturées (320 ha)

Le docob est mis en oeuvre depuis juillet 2009 par le conservatoire des sites de l'Allier. Une MAEt est mise en place pour la gestion des prairies.

- 15/15 -

Annexe 11 – fiches de données sécurité

FRAP ! PAT'

- 1 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ	
<i>Nom commercial:</i>	FRAP ! PAT'
<i>Usage:</i>	Rodenticide.
<i>Apparence:</i>	Pâte de coloration bleue.
<i>Identification de la société:</i>	LIPHATECH S.A.S
<i>Adresse:</i>	Bonnel BP 3 – 47480 PONT-DU-CASSE - FRANCE
<i>Numéro de téléphone:</i>	+33 553 693 570
<i>Numéro d'urgence (24 h):</i>	+33 145 425 959
<i>Numéro de fax:</i>	+33 553 693 579
<i>Adresse mail :</i>	fds@desangosse.com
- 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS	
Le produit est classé Xn R22 R52/53 .	
La matière active contenue dans ce produit pourrait gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée. Elle a des propriétés antivitaminique K et son absorption ou son ingestion peuvent causer des troubles de la coagulation du sang se traduisant par le syndrome hémorragique. Voir partie premiers secours ci-dessous.	
- 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	
Appât anti-rongeurs coloré en bleu. Pâte contenant: 25 mg/kg (0,0025%) de Diféthialone (Numéro CAS 104653-34-1). Les autres composants sont d'ordre alimentaire.	
- 4 - PREMIERS SECOURS	
SYMPTÔMES D'INTOXICATION	
Symptômes cliniques : saignement nasal, saignement des gencives, crachement de sang, apparition d'hématomes multiples ou étendus, apparition généralement brusque d'une douleur viscérale inhabituelle.	
Symptômes biologiques : sang dans les urines, augmentation du temps de coagulation.	
En cas d'exposition suspectée, consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité. Voir l'antidote ci-dessous. A noter que les symptômes d'empoisonnement peuvent surgir quelques jours après l'intoxication.	
CONTACT AVEC LES YEUX :	
<ul style="list-style-type: none"> Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil. Mettre en observation pour les symptômes décrits ci-dessus. 	
INHALATION:	
<ul style="list-style-type: none"> Non applicable. 	

- 4 - PREMIERS SECOURS (suite)**CONTACT AVEC LA PEAU:**

- Oter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- Surveiller pour les symptômes décrits ci-dessus.

INGESTION :

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurité.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre anti-poison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

AVIS MEDICAL :

Le traitement primaire est antidotal plutôt qu'un diagnostic clinique. Antidote : la vitamine K₁ spécifique (phytonadione). Les analogues de la vitamine K₁ (vitamine K₂; ménadione par exemple) ne sont pas très actifs et ne doivent pas être utilisés. L'efficacité du traitement est évaluée par la mesure du temps de coagulation. Ne pas interrompre le traitement jusqu'à ce que le temps de coagulation redevienne et DÈMEURE normal. En cas d'intoxication sévère, il pourrait s'avérer nécessaire d'administrer, en complément de la vitamine K₁, du sang ou du plasma frais congelé ou un facteur humain de coagulation : PPSB humain pour injection intraveineuse.

- 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Il n'y a pas de dangers particuliers relatifs au feu. La substance n'est pas hautement inflammable ni auto-inflammable, n'est ni oxydante ni explosive et ne dégage pas d'excès de volume de gaz en chauffant.

MOYENS D'EXTINCTION : Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

DANGERS D'EXPOSITION SPECIFIQUE : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

EQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LA LUTTE : Un équipement normal de lutte contre l'incendie.

- 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS PERSONNELLES : Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires à la manipulation et au stockage et au contrôle de l'exposition présentes dans cette fiche.

PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Nettoyage (voir ci-dessous). En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

NETTOYAGE : Rassembler ou ramasser la préparation dans des récipients pour récupération et élimination. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau et du détergent. Éviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

- 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION : Pas de contrôle particulier requis.

STOCKAGE : Stocker en sécurité. Garder la préparation éloignée de la nourriture et hors de la portée des enfants. Conserver dans l'emballage original.

Rubrique I.C.P.E. : 1172

USAGES SPECIFIQUES : En tant qu'appât anti-rongeurs prêt à l'emploi.

- 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION – PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION : Les normes d'exposition habituelles ne sont pas déterminées pour la matière active.

CONTROLE D'EXPOSITION PROFESSIONNEL : Ce produit est nocif en cas d'ingestion, les utilisateurs doivent prendre conscience que la matière active peut gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non applicable.

PROTECTION DES MAINS : Il est recommandé aux intervenants de porter des gants en latex ou des gants jetables adaptés aux dangers biologiques. Prendre les précautions nécessaires lors du retrait et de l'élimination des gants. Laver les mains immédiatement après toute manipulation.

PROTECTION DES YEUX : Ce produit est une pâte non poussiéreuse, non irritante et qui n'engendre pas de risque d'éclaboussure ou d'impact. Une protection des yeux n'est pas nécessaire si elle est correctement utilisée.

PROTECTION DE LA PEAU : C'est de la pâte non poussiéreuse, non irritante et non sensibilisante. Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

En cas d'utilisation fréquente ou prolongée, il est recommandé de se soumettre à une vérification du temps de coagulation.

- 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : pâte colorée en bleu

ODEUR : sans

POINT ECLAIR : non applicable aux préparations solides

FLAMMABILITE : pas hautement inflammable

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : > 425°C

PROPRIÉTÉS OXYDENTES : non oxydant

EXPLOSIVITE : non explosive

DENSITÉ : 1,26 g/cm³

SOLUBILITE DANS L'EAU : non miscible

- 10 - STABILITÉ ET REACTIVITÉ

STABILITÉ : La préparation est stable dans les conditions normales de conservation.

CONDITION À ÉVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

MATERIEL À ÉVITER : La préparation n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : La préparation n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

- 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES**TOXICITÉ AIGÛE :** *Études menées sur la préparation*

DL₅₀ voie orale – chez le rat > 2000 mg/kg de rat : non classé.

DL₅₀ voie dermale – chez le rat > 2000 mg/kg de rat.

CL₅₀ par inhalation – non applicable pour la pâte.

Irritation des yeux – Non irritant.

Irritation de la peau – Non irritant.

Sensibilisation – Non sensibilisant.

TOXICITÉ PAR DOSE RÉPÉTÉE : *Études menées sur la matière active*

90 jours chez le rat : LOAEL = 4 µg/kg de rat/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

90 jours chez le chien : LOAEL = 20 µg/kg de chien/jour basé sur les modifications hémorragiques observées par nécropsie.

La matière active est classée comme étant dangereuse et pouvant gravement nuire à la santé en cas d'exposition prolongée.

DONNÉES CANCÉRIGÈNES : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.

DONNÉES MUTAGÈNES : Pas d'effet mutagène mis en évidence in vivo ou in vitro.

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION : Pas d'effet toxique mis en évidence sur la reproduction.

AUTRES COMMENTAIRES : La matière active est un rodenticide anticoagulant puissant qui a des effets toxiques cumulatifs dus à l'activité antivitaminique K.

- 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ECOTOXICITÉ :**

Information écologique sur la matière active Diféthialone

TOXICITÉ AQUATIQUE AIGÛE :

LC₅₀ – Poisson (96 h): max 75 µg/L (*Leponis Macrochirus*), 51 µg/L (*Oncorhynchus Mykiss*)

CE₅₀ – Algues (96 h): 65 µg/L

CE₅₀ – Daphnia magna (48 h): 4,4 µg/L

La substance est par conséquent très toxique pour les organismes aquatiques.

- 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES (suite)**TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES**

Ver de terre NOEC Aiguë : 500 mg/kg de terre
 LOEC Aiguë: 62,5 mg/kg de terre
 CL₅₀ Aiguë: > 1000 mg/kg terre

TOXICITE SUR L'OISEAU

DL₅₀ orale aiguë – 23,5 mg/kg de poids vif (Caille du Japon), 0,264 mg/kg de poids vif (Colin de Virginie)
 Régime alimentaire à court terme (30 jours) CL₅₀ – 1,94 mg/kg de nourriture (Colvert), 0,56 mg/kg de nourriture (Colin de Virginie)

MOBILITE

La substance est fortement et rapidement absorbée par la terre. Même si elle est indirectement rejetée sur la terre en petites quantités, il est peu probable qu'elle pénètre la surface de la terre et improbable qu'elle atteigne la nappe phréatique en quantités importantes.

PERSISTENCE ET DEGRADABILITE

La substance n'est pas considérée comme étant biodégradable dans les conditions environnementales ou lors de procédés de traitement des eaux d'égouts. L'hydrolyse et la photolyse ne sont pas supposées être des procédés significatifs dans l'environnement. La substance est lentement dégradée dans la terre avec une DT₅₀ > 1 an dans les conditions aérobiques et n'est pas supposé se volatiliser ou persister dans l'air en quantités importantes.

LE POTENTIEL BIOACCUMULATIF

Le Log Pow Octanol/eau est de 6,3 ce qui indique qu'il y a un potentiel à la bioaccumulation dans la chaîne alimentaire.

AUTRES EFFETS INDESIRABLES

À ce jour pas d'autres effets indésirables connus.

- 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

PREPARATION : La préparation est un raticide qui entraînera la mort en cas d'ingestion par les animaux domestiques ou sauvages. Il est par conséquent nécessaire de prendre soin et de s'assurer que des mesures adéquates soient prises pour ne pas mettre exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés. Le produit ne peut pas être neutralisé en toute sécurité. Ne pas le jeter aux ordures ménagères, le porter dans une déchetterie pour élimination.

Ne pas le jeter aux ordures ménagères, se référer à la réglementation locale et environnementale (par exemple : le porter dans une déchetterie pour élimination). Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

EMBALLAGE : L'emballage vide ne doit pas être utilisé pour d'autres usages et doit être éliminé de préférence via un système de collecte spécifique ou dans une déchetterie ou bien encore dans la poubelle d'ordure ménagère, ceci en fonction de la réglementation locale et environnementale.

- 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La préparation n'a pas de classification relative au transport.

- 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification Européenne :

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S 1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toute précaution d'usage.

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classification Française :

Xn : Nocif. 

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Octroi de la mention « Emploi Autorisé dans les Jardins ».

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Produit dangereux pour les chiens et/ou chats.

Cette préparation contient 25 mg/kg (0,0025%) de diféthialone comme matière active (CAS numéro 104653-34-1).

- 16 - AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risque :

R 22 : Nocif en cas d'ingestion.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Numéro de version : 10

Date de mise à jour : Juillet 2009

Annule et remplace la version numéro : 9

Détails des modifications depuis la dernière édition : Intégration des données liées à la réglementation européenne en section 15.

* *Changement paragraphe 7 : Modification rubrique ICPE*

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles du produit et concernent une description du produit en conformité avec les réglementations sanitaires, environnementales et de sécurité.

Cette fiche de données de sécurité est adaptée à la réglementation locale qu'on applique selon l'autorisation de distribution du produit qui nous a été accordée.

Ces informations doivent servir de lignes de conduite et ne donnent aucune garantie sur les propriétés spécifiques du produit et des besoins spécifiques locaux.



SOLFAC 10

Version 5 / F 1/9
10200006085 Date de révision: 30.01.2012
Date d'impression: 30.01.2012

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/
L'ENTREPRISE**

Informations sur le produit

Nom commercial SOLFAC 10
Code du produit (UVP) 00299413
Utilisation Insecticide
Société Bayer S.A.S
Bayer Environmental Science
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Téléfax +33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Poudre mouillable (WP)
Cyfluthrine 10 %

Composants dangereux

Nom	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Cyfluthrine	68359-37-5 289-855-7	T+, N	R23, R28, R50/53	10,00
Arylsulfonate d'alkyle	91078-64-7 293-346-9	Xn	R20/22, R36/38, R52/53	> 1,00 - < 5,00
Produit de condensation d'acides arylsulfoniques, reliés par des liaisons méthyléniques, sels de sodium	90387-57-8 291-331-1		R52/53	> 1,00 - < 25,00
Silice amorphe	7631-86-9 231-545-4			> 1,00

Quick FDS [16336-34967-02010-016253] - 2012-09-21 - 09:42:47



SOLFAC 10

Version 5 / F 2/9
10200006085 Date de révision: 30.01.2012
Date d'impression: 30.01.2012

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'œil. Le contact de l'eau chaude peut accroître l'impression de gravité de l'irritation/parasthésie. Ce n'est pas un signe d'empoisonnement systémique. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Avis aux médecins

Symptômes

Local, Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère. Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, Éternuement.

Symptômes

Systémique : Cène dans la poitrine, Tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vertiges, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie

Risques

Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.

Traitement

Traitement local :
Traitement initial : symptomatique.

Traitement

Traitement systémique :
Traitement initial : symptomatique.
Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires.
En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un

Quick FDS [16336-34967-02010-016253] - 2012-09-21 - 09:42:47



SOLFAC 10

Version 5 / F 3/9
10200006085 Date de révision: 30.01.2012
Date d'impression: 30.01.2012

lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards.
Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital.
Contre-indication : atropine.
Contre-indication dérivés d'adrénaline.
Il n'existe pas d'antidote spécifique.
Guérison spontanée et sans séquelles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Sable

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Acide chlorhydrique (HCl)
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Fluorure d'hydrogène
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NOx)

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éloigner toute source d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Utiliser un équipement de maintenance mécanique.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Quick FDS [16336-34967-02010-016253] - 2012-09-21 - 09:42:47



SOLFAC 10

Version 5 / F 4/9
10200006085 Date de révision: 30.01.2012
Date d'impression: 30.01.2012

Conseils supplémentaires

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

FBC N PP alu inner liner

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Cyfluthrine	68359-37-5	0,01 mg/m3 (TWA)		OES BCS*

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit :
Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains

Quick FDS [16336-34967-02010-016253] - 2012-09-21 - 09:42:47



SOLFAC 10 5/9
Version 5 / F Date de révision: 30.01.2012
10200006085 Date d'impression: 30.01.2012

	<p>systematiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.</p> <p>Protection des yeux Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).</p> <p>Protection de la peau et du corps Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle. Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.</p> <p>Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.</p> <p>Mesures de protection En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques</p>
--	--

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	
Forme	poudre
Couleur	beige
Odeur	faible, caractéristique
Données de sécurité	
pH	6,0 - 7,5 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit n'est pas facilement inflammable.
Température d'auto-inflammabilité	383 °C
Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (lube de Hartmann modifié)
Hydrosolubilité	dispersable
Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
Indice de combustion	IC3 Combustion localisée, sans extension



SOLFAC 10 6/9
Version 5 / F Date de révision: 30.01.2012
10200006085 Date d'impression: 30.01.2012

Propriétés comburantes	Dans un test selon la Directive 67/548/CEE (méthode A17, propriétés comburantes) le produit s'est avéré ne pas être comburant.
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : Acide chlorhydrique (HCl) Fluore d'hydrogène Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans les conditions recommandées de stockage.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) 2.290 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 0,225 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Concentration atmosphérique maximale atteinte.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin)
Irritation des yeux	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Information supplémentaire	Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piquûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques	
Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)) 0,00047 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.



SOLFAC 10 7/9
Version 5 / F Date de révision: 30.01.2012
10200006085 Date d'impression: 30.01.2012

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique (Daphnia magna)) 0,00016 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les plantes aquatiques	CI50 (Desmodosmus subspicatus) > 10 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
Emballages contaminés	Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
Code d'élimination des déchets	020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN	
Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
Codé danger	90
Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (CYFLUTHRINE)
Code tunnel	E
Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.	
IMDG	
Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F
Polluant marin	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYFLUTHRIN)
IATA	
Numéro ONU	3077
Étiquettes	9
Groupe d'emballage	III



SOLFAC 10 8/9
Version 5 / F Date de révision: 30.01.2012
10200006085 Date d'impression: 30.01.2012

Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Description des marchandises	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CYFLUTHRIN)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.	
Soumis à étiquetage réglementaire.	
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:	
• Cyfluthrine	
Symbole(s)	Dangereux pour l'environnement
N	
Phrase(s) R	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	
Phrase(s) S	Éviter le contact avec la peau.
S24	No se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S35	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S57	

|| Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Soumis à étiquetage réglementaire.	
Symbole(s)	Nocif Dangereux pour l'environnement
Xn	
Phrase(s) R	Nocif par inhalation.
R20	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R50/53	
Phrase(s) S	No se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S35	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S57	
Étiquetage exceptionnel Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.	
Information supplémentaire Classement OMS : III (Peu dangereux)	
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)	



SOLFAC 10

Version 5 / F
10200006085

9/9
Date de révision: 30.01.2012
Date d'impression: 30.01.2012

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement
(très toxiques pour les organismes aquatiques)

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R28	Très toxique en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
 Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : PYROLINE
 Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel
 Réservé à un usage professionnel
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent
 Agent désinfectant
 Biocide

1.2.2. Usages déconseillés
 Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TECNOFIRM
 Zi Parc Braz
 22020 CORLAY - France
 T +33 2 06 97 80 10 - F +33 2 06 29 49 82
 contact@tecnofirm.fr - www.tecnofirm.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence
 Numéro d'urgence : 00 33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosive to metals, Category 1	H290
Acute toxicity (oral), Category 4	H302
Acute toxicity (inhalation,dust,mist) Category 4	H332
Skin corrosion/irritation, Category 1A	H314
Sensitisation — Skin, Category 1	H334
Sensitisation — Respiratory, Category 1	H317
Specific target organ toxicity — Single exposure, Category 3, Respiratory tract irritation	H335
Hazardous to the aquatic environment — Acute Hazard, Category 1	H400
Hazardous to the aquatic environment — Chronic Hazard, Category 2	H411

Teste intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) : DANGER

Composants dangereux : Terpinolène, glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial, composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures, Aminotriméthyle phosphonic acid, chlorure de dicyclodiméthylammonium

Mentions de danger (CLP) : H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

PYROLINE
 Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si y a difficultés à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : La surexposition peut provoquer : Asthme, Toux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Douleurs abdominales, nausées, Vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO2), mousse, eau pulvérisée, poudre.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Eau, Dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les aérosols, vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : En cas d'épandage important, endiguer pour contenir l'écoulement. Couvrir au moyen d'une mousse d'extinction. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Autres informations : Élimination des déchets de produits en conformité avec la réglementation.

PYROLINE
 Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine
 P250 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Fermeture de sécurité pour enfants : Non

Indications de danger détectables au toucher : Non

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial	H ⁺ CAS) 111-30-8 (Nombres CE) 203-856-5 (Nombres index) 605-022-00-X	10 - 30	Acute Tox. 3 (H-inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Cor. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400
chlorure de dicyclodiméthylammonium	H ⁺ CAS) 7173-51-5 (Nombres CE) 230-525-2 (Nombres index) 812-131-00-6	1 - 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Cor. 1B, H314
2-Propanol	H ⁺ CAS) 67-63-0 (Nombres CE) 200-561-7 (Nombres index) 603-117-00-0	1 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures	H ⁺ CAS) 63449-41-2 (Nombres CE) 264-151-6 (Nombres index) 812-160-00-5	1 - 10	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Cor. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
Aminotriméthyle phosphonic acid	H ⁺ CAS) 6419-19-8 (Nombres CE) 228-146-5 (N° REACH) 01-2119487988-08	1 - 10	Skin Cor. 1A, H314 Eye Irrit. 2, H319
Terpinolène	H ⁺ CAS) 586-62-9 (Nombres CE) 209-578-0	>> 0.1	Skin Sens. 1, H317 Asth. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial	H ⁺ CAS) 111-30-8 (Nombres CE) 203-856-5 (Nombres index) 605-022-00-X	(0.5 <= C < 10) Skin Irrit. 2, H315 (0.5 <= C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 0.5) STOT SE 3, H336 (C >= 0.5) Skin Sens. 1, H317 (2 <= C < 10) Eye Dam. 1, H318 (C >= 10) Skin Cor. 1B, H314

Textes des phrases H: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

PYROLINE
 Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des gants de protection, des vêtements de protection. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter la formation des aérosols. Ne pas laisser sécher. Prévoir une aspiration/éloignement ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

Matériaux d'emballage : Les emballages plastiques sont recommandés (PVC, PP, PE). Verre, Polyester, Aciers revêtus.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage et à un usage professionnel.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-Propanol (67-63-0)

France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE (mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8)

France	Nom local	Aldéhyde glutarique
France	VME (mg/m³)	0.4 mg/m³
France	VME (ppm)	0.1 ppm
France	VLE (mg/m³)	0.8 mg/m³
France	VLE (ppm)	0.2 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Porter des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Couleur	: brun, Jaune.
Odeur	: Pin.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 4.5 ±0.2 ; sol. 1%, 20°C
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: + 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 10 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés combustibles	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres Informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydant. Hypochlorite de sodium.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion. Inhalation/poussière/brouillard: Nocif par inhalation.

ATE CLP (voe orale)	: 730 998 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	: 2.743 mg/4h

2-Propanol (67-63-0)

DL50 orale rat	: 5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	: > 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	: 72.6 mg/l/4h
glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8)	
DL50 orale rat	: 158 mg/kg
DL50 cutanée lapin	: > 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	: 0.48 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/4h)	: 0.48 mg/l/4h

27/11/2015

FR (français)

5/10

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures (63449-41-2)	
DL50 orale rat	: 795 mg/kg
DL50 cutanée rat	: 1560 mg/kg
Aminotriméthylène phosphonic acid (6419-19-8)	
DL50 orale rat	: 7275 mg/kg
DL50 cutanée lapin	: > 15000 mg/kg
chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
DL50 orale rat	: 238 mg/kg
DL50 cutanée rat	: 1300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	: 3342 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 4.5 ±0.2 ; sol. 1%, 20°C
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite. pH: 4.5 ±0.2 ; sol. 1%, 20°C
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé. Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2-Propanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	: 1400 mg/l
CE50 Daphnie 1	: 2285 mg/l
glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8)	
CL50 poisson 1	: 39 mg/l
CE50 Daphnie 1	: 0.75 mg/l
ErC50 (algues)	: 0.6 mg/l
NOEC chronique poisson	: 1.6 mg/l 97 jours
NOEC chronique crustacé	: 2.5 mg/l 21 jours
NOEC chronique algues	: 0.025 mg/l 72 heures

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures (63449-41-2)

CL50 poisson 1	: 0.28 mg/l
CE50 Daphnie 1	: 0.015 mg/l
ErC50 (algues)	: 0.03 mg/l

Aminotriméthylène phosphonic acid (6419-19-8)

CL50 poisson 1	: 400 mg/l
CE50 Daphnie 1	: 740 mg/l

chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)

CL50 poisson 1	: 0.97 mg/l
CE50 Daphnie 1	: 0.057 mg/l
ErC50 (algues)	: 0.026 mg/l
NOEC chronique poisson	: 0.032 mg/l 34 jours

27/11/2015

FR (français)

6/10

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)	
NOEC chronique crustacé	: 0.011 mg/l 21 jours
NOEC chronique algues	: 0.011 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

PYROLINE	
Persistance et dégradabilité	: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8)	
Persistance et dégradabilité	: Facilement biodégradable.
Biodégradation	: 90 - 100 % 28 jours

composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures (63449-41-2)

Persistance et dégradabilité	: Facilement biodégradable.
Biodégradation	: > 94 %

chlorure de didécylidiméthylammonium (7173-51-5)

Persistance et dégradabilité	: Facilement biodégradable.
Biodégradation	: <= 70 % 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8)	
Potentiel de bioaccumulation	: Non potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Description document de transport				
UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (glutaral, glutaraldéhyde, 1,5-pentanedial (111-30-8) : composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C8-18 benzylidiméthyles, chlorures(63449-41-2)). 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT				
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

27/11/2015

FR (français)

7/10

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
II	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : II

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15

Code-citerne (ADR) : L48N

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 2

Danger n° (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 2X

Code APP : B

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

- Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

France

No ICPE	Installations classées Désignation de la rubrique	Code Régime	Rayon
4510.text	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie algu 1 ou chronique 1.		

27/11/2015

FR (français)

8/10

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

4510.1	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	A	1
4510.2	La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 100 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t	DC	

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'émission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-ijst van kankerverwekkende stoffen : None of the components are listed

SZW-ijst van mutagene stoffen : None of the components are listed

NIET-irriterende lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borsivoeding : None of the components are listed

NIET-irriterende lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : None of the components are listed

NIET-irriterende lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : None of the components are listed

Danemark

Recommandations réglementation danoise : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product
Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product

15.2

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations : Aucun(e)

Texte intégral des phrases H et EUH :

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H250	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

27/11/2015 FR (français) 9/10

PYROLINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et découlent du produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

27/11/2015 FR (français) 10/10